



Prix d'excellence en français
GASTON-MIRON

13^e édition

Concours de poésie libre ou rythmée des Laurentides

Le **Prix d'excellence en français Gaston-Miron** (PEFGM), organisé annuellement depuis 2012 par la *Société nationale des Québécoises et Québécois, région des Laurentides* et le *Mouvement Québec français des Laurentides*, a pour objectif de mettre en évidence le talent des auteur.es qui résident ou étudient sur le territoire des Laurentides.

CATÉGORIES

Le Prix comporte deux catégories : jeunesse (12 à 18 ans) – adulte (19 ans et plus).

RÈGLEMENTS

- Les textes soumis au Prix d'excellence en français Gaston-Miron doivent être rédigés en excellent français.
- Les textes soumis doivent avoir été rédigés par une personne qui réside ou étudie sur le territoire des Laurentides, et son nom ne doit pas apparaître sur le texte soumis.
- Un seul texte par personne sera accepté.
- La personne mineure doit fournir le consentement écrit d'un parent / tuteur.
- Les textes soumis ne doivent pas avoir été précédemment publiés par un éditeur reconnu (gratuitement ou contre rémunération). Ceux publiés sur un blogue personnel sont admissibles.
- En soumettant son texte, la personne garantit qu'il est de sa propre conception, ne provient pas de source informatique et qu'elle en détient tous les droits.
- En soumettant son texte, la personne accorde sans frais aux organisateurs des *Prix d'excellence en français Gaston-Miron* le droit de le publier dans divers médias et accepte que son identité et sa photo soient publiées.
- Le texte soumis doit avoir un maximum de 300 mots. Le nombre en sera vérifié par le logiciel WORD.
- Le texte doit être soumis de façon électronique en utilisant le formulaire sur le site [Prix d'excellence français Gaston-Miron | SNQ des Laurentides \(sng-laurentides.quebec\)](https://www.sng-laurentides.quebec.ca/prix-d-excellence-francais-gaston-miron) **au plus tard le 15 janvier 2025**. Une fois soumis, aucun changement ni substitution n'est possible. Un texte manuscrit, télécopié, ou envoyé par la poste ou par courriel, sera refusé.

- Des frais d'inscription de 10 \$ (taxes incluses) non-remboursables sont exigés pour tout texte soumis dans la catégorie adulte. Le concours est entièrement à but non lucratif, et tous les frais d'inscription contribuent à couvrir les coûts administratifs. Les textes ne sont admissibles que si le paiement des frais d'inscription a été reçu et encaissé. Aucun frais d'inscription n'est exigé dans la catégorie jeunesse.
- Les finalistes seront appelés nécessairement à fournir leur photo à des fins de publication.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Les textes soumis sont jugés de façon anonyme, en fonction de leurs qualités littéraires. Pour chacune des catégories, les trois textes gagnants parmi les finalistes seront désignés par le jury après délibération.

Les jurys de chacune des catégories seront composés de trois membres (créateurs, enseignants, libraires, critiques ou journalistes et/ou professionnels d'expérience et indépendants) provenant des Laurentides.

ANNONCE DES FINALISTES ET DES LAURÉATS

Les noms des finalistes de chacune des catégories seront dévoilés le 1^{er} mars 2025, et ceux des lauréats **le 23 mars 2025** lors d'un événement, auquel tous les finalistes seront conviés, soulignant le mois de la Francophonie.

À GAGNER

En tout, 2 000 \$ en prix seront remis.

CATÉGORIE	1 ^{er} PRIX	2 ^e PRIX	3 ^e PRIX
JEUNESSE	500 \$	300 \$	200 \$
ADULTE	500 \$	300 \$	200 \$

Une initiative de la Société nationale des Québécoises et des Québécois, région des Laurentides et du Mouvement Québec français des Laurentides.

